



Résidence Accueil

« L'Elan »

112 avenue de Strasbourg
67170 Brumath

Tel : 06 42 18 21 81

Mail : residencebrumath@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	3
2	Les résidents.....	5
2.1	Quelques données statistiques.....	5
2.2	Les hospitalisations.....	9
3	Entrées/Sorties.....	11
3.1	Taux d'occupation annuel	11
3.2	Mouvements et durée d'occupation.....	11
3.3	Entrées 2024.....	11
3.4	Sorties 2024	12
4	Les modalités d'intervention sociale	13
4.1	La vie semi-collective.....	13
4.2	L'accompagnement individuel	15
5	Perspectives 2025.....	18
5.1	Projet « Micro Folies »	18
5.2	Partenariat avec la résidence « La rose des Vents »	18
5.3	Faire valoir et innover l'accompagnement en pension de famille	18

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

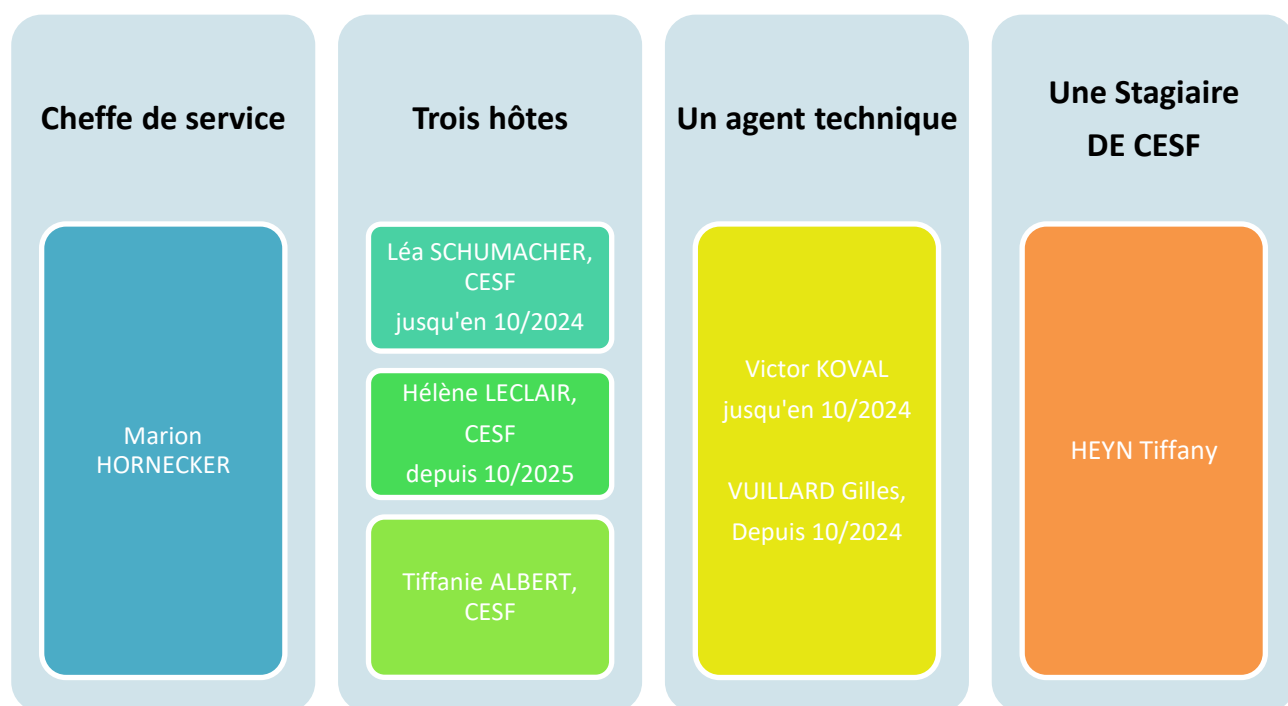
1.1 Rappel du cadre réglementaire

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais, offrant **un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée**. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit d'un dispositif de logement pérenne.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

1.2 L'équipe



En 2024, nous avons accueilli en stage de 16 semaines, une étudiante préparant le diplôme de Conseillère en Economie Sociale Familiale : Tiffany HEYN.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00,
- Le vendredi de 9h00 à 16h30,
- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

1.3 L'offre de logement



La résidence compte 21 logements de type T1 ou T1' meublés, d'une superficie moyenne de 23 m².

Type	Surface	Redevance 2024
T1	Entre 19,7 et 19,9 m²	376,36 €
T1'	Entre 20,1 et 27,6 m²	493,30 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salle d'activités, petit salon dans l'entrée, buanderie.

2 Les résidents

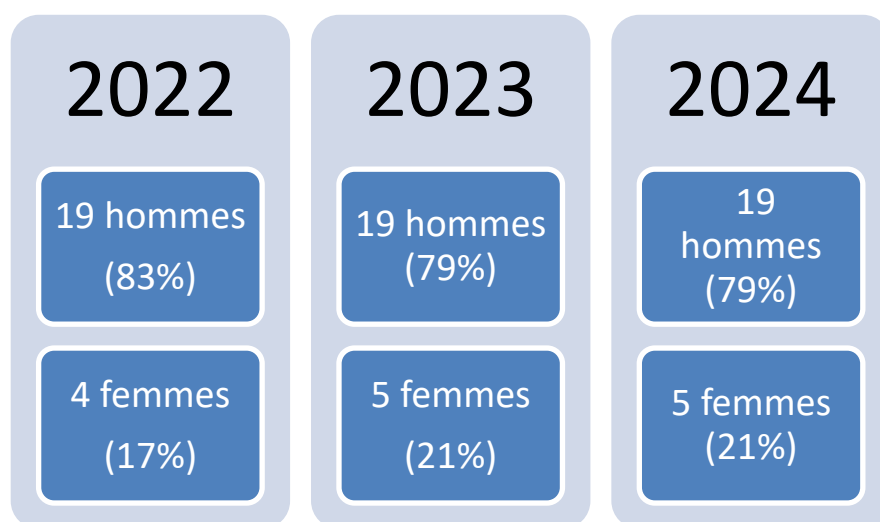
La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (12452 € en 2024).

2.1 Quelques données statistiques

En 2024, nous avons logé et accompagné 24 personnes.

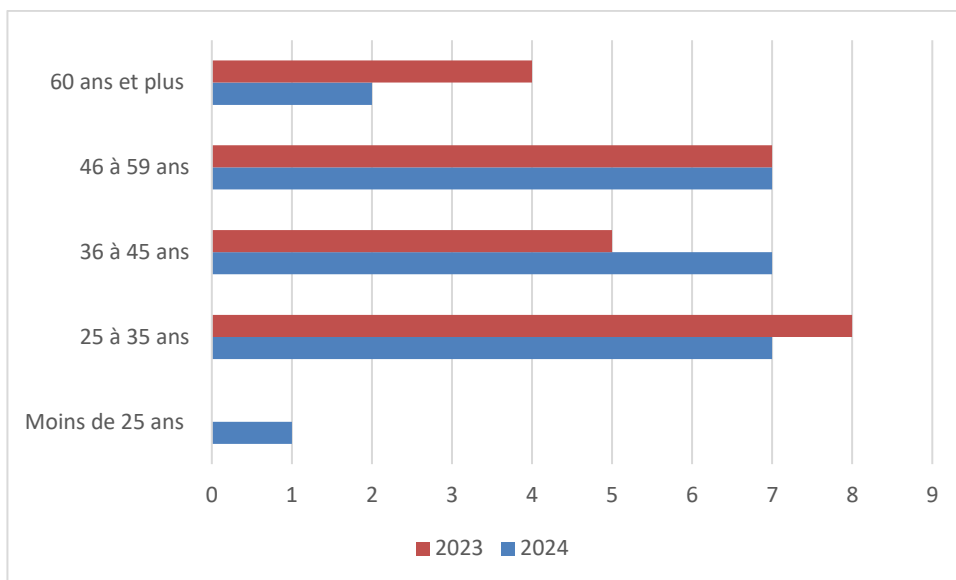
➤ Sexe :



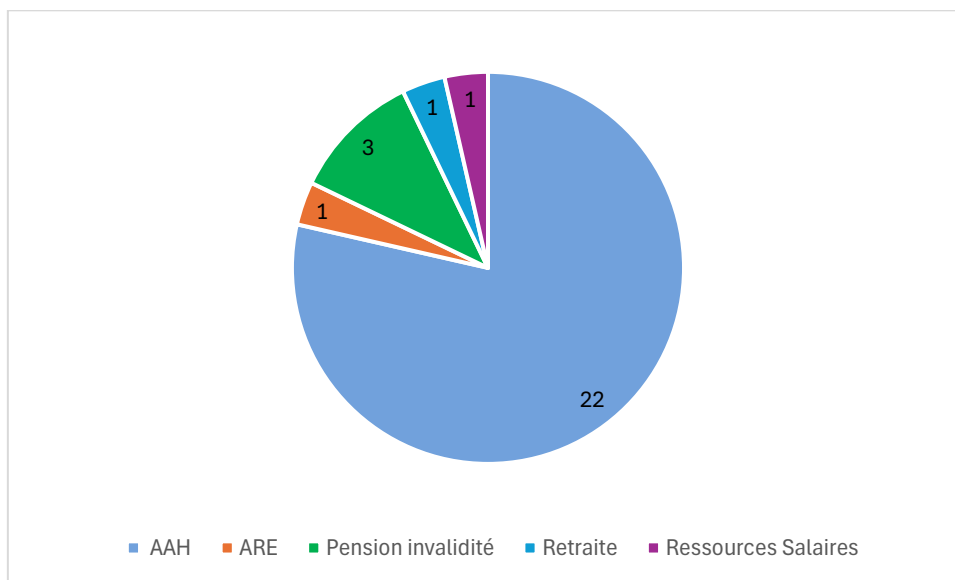
Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines.

➤ **Age :**

La moyenne d'âge est de 43,2 ans. Cette moyenne est en légère baisse à la suite de l'admission de trois jeunes résidents âgés de 32, 29 et 25 ans. Un quart des résidents sont âgés de plus de 46 ans. Cela témoigne d'un vieillissement du public présent depuis plusieurs années.

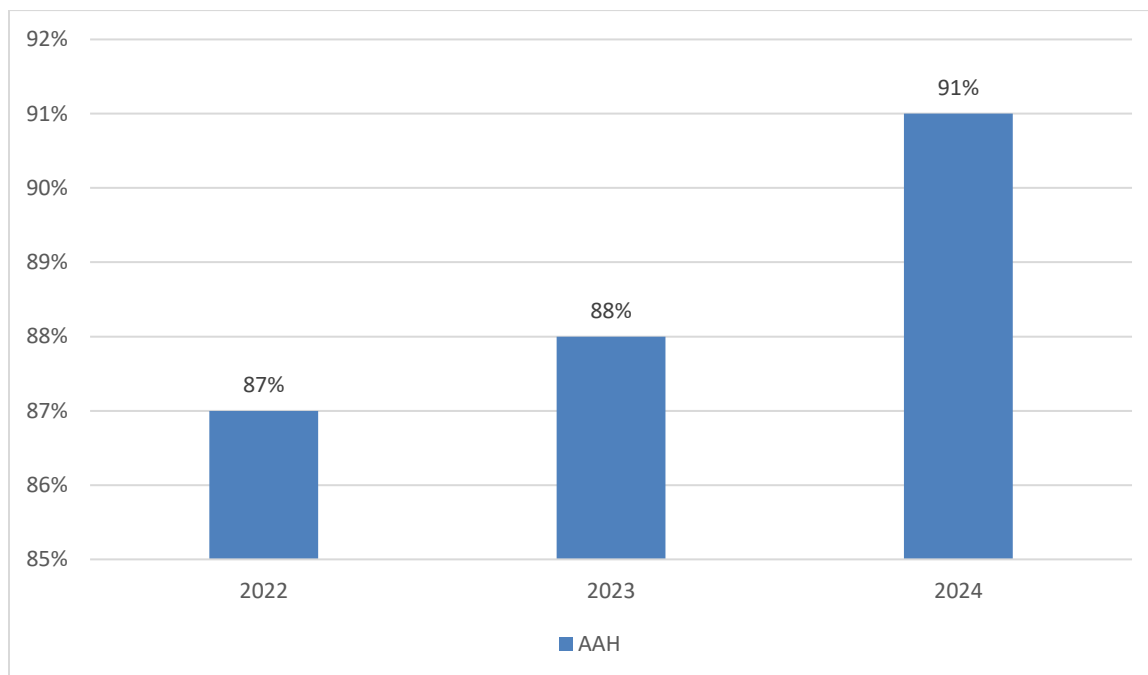


➤ **Ressources :**



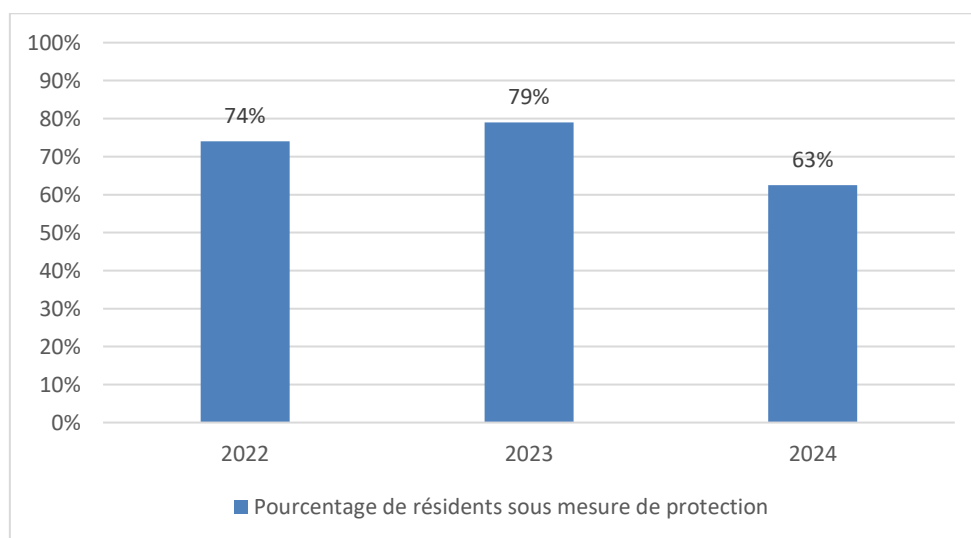
Les ressources peuvent être cumulatives.

En 2024, la majorité des personnes bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Seules trois personnes perçoivent la pension d'invalidité, dont deux la cumulent avec l'AAH. Une personne perçoit une pension de retraite ; auparavant elle travaillait dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). A la suite d'une embauche d'un résident en CDI à temps partiel par une association d'insertion par le travail, celui-ci a cumulé AAH, ARE et salaire.



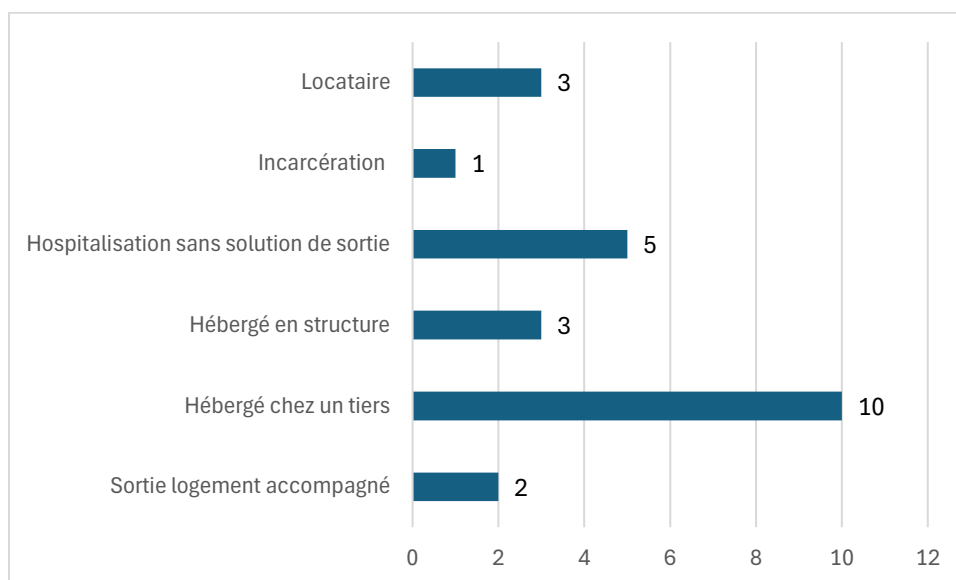
Au total, 91% des résidents perçoivent l'AAH en 2024.

➤ Mesures de protection :



La majorité des résidents bénéficie d'une mesure de protection. La pathologie peut impacter leur capacité, ponctuellement ou au quotidien, à assurer une gestion administrative et budgétaire. La mesure de protection permet alors de jouer un rôle de protection pour les personnes qui présenteraient une vulnérabilité, des addictions ou encore des comportements d'achats compulsifs. Dans les situations les plus fragiles, il est essentiel que nous puissions avoir une communication régulière avec le mandataire de la mesure. Parfois, la pathologie psychique amène les personnes à adopter des comportements ambivalents. Aussi la coordination permet d'accompagner conjointement les résidents en tenant un discours cohérent et sécurisant.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



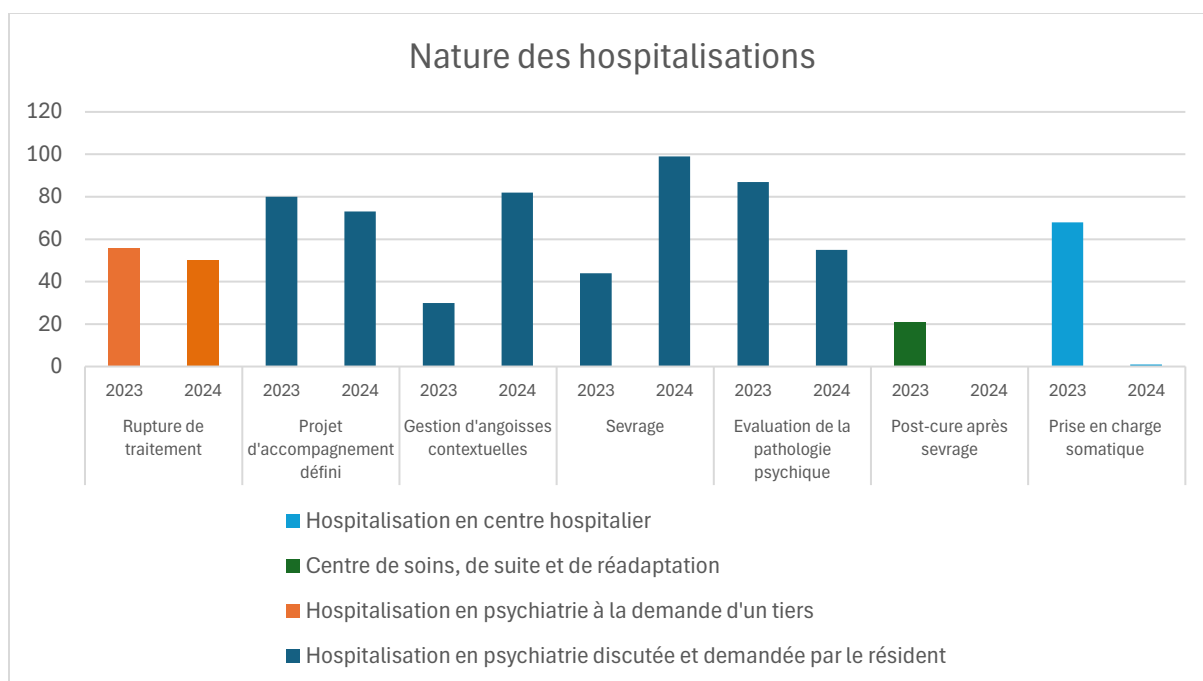
Les situations locatives antérieures les plus courantes restent le domicile parental et l'hospitalisation sans solution de sortie. En 2024, les trois résidents admis étaient hébergés au domicile parental. Il s'agit de leur première expérience locative.

2.2 Les hospitalisations

2023 : 386 jours d'hospitalisations pour 6 résidents

2024 : 360 jours d'hospitalisation pour 9 résidents
dont 359 jours en psychiatrie, soit 99,7 %

En 2024, 9 résidents sur les 24 accueillis ont été hospitalisés, à leur demande ou à la suite de négociations menées par les professionnels qui les accompagnent (équipe de la résidence et/ou équipe médicale de l'EPSAN).



On observe une légère baisse du nombre de jours d'hospitalisation, qui concerne cependant un plus grand nombre de résidents. Trois d'entre eux ont été hospitalisés dans un contexte de rupture des soins entraînant une décompensation de la pathologie.

Une résidente a été hospitalisée après une rupture conjugale, une décision difficile qu'elle a eu le courage de prendre au sein d'une relation marquée par la pathologie psychique de son partenaire. Dans ce contexte, il lui a été proposé de retrouver un cadre sécurisé en milieu hospitalier afin de pouvoir s'apaiser.

Comme évoqué dans notre précédent rapport, un résident bénéficiait d'un rythme d'hospitalisation pré défini dans le cadre de son projet de soins, dans l'attente de son admission dans un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS). Cette situation représente 73 jours d'hospitalisation.

Les addictions représentent une problématique majeure en 2024, étant à l'origine de 99 jours d'hospitalisation pour sevrage et de 54 jours pour des angoisses liées à la peur de rechuter. Cette situation concerne principalement un résident, admis en 2023, qui espérait trouver un cadre suffisamment sécurisant en résidence accueil. Cependant, l'ambivalence entre ses objectifs personnels et sa capacité à gérer ses addictions l'empêche d'atteindre un équilibre stable.

Une situation rare de violence a nécessité l'intervention des forces de l'ordre et de la direction, qui, conformément au règlement de fonctionnement, a prononcé l'exclusion immédiate d'un résident, qui a été hospitalisé par son psychiatre le jour même.

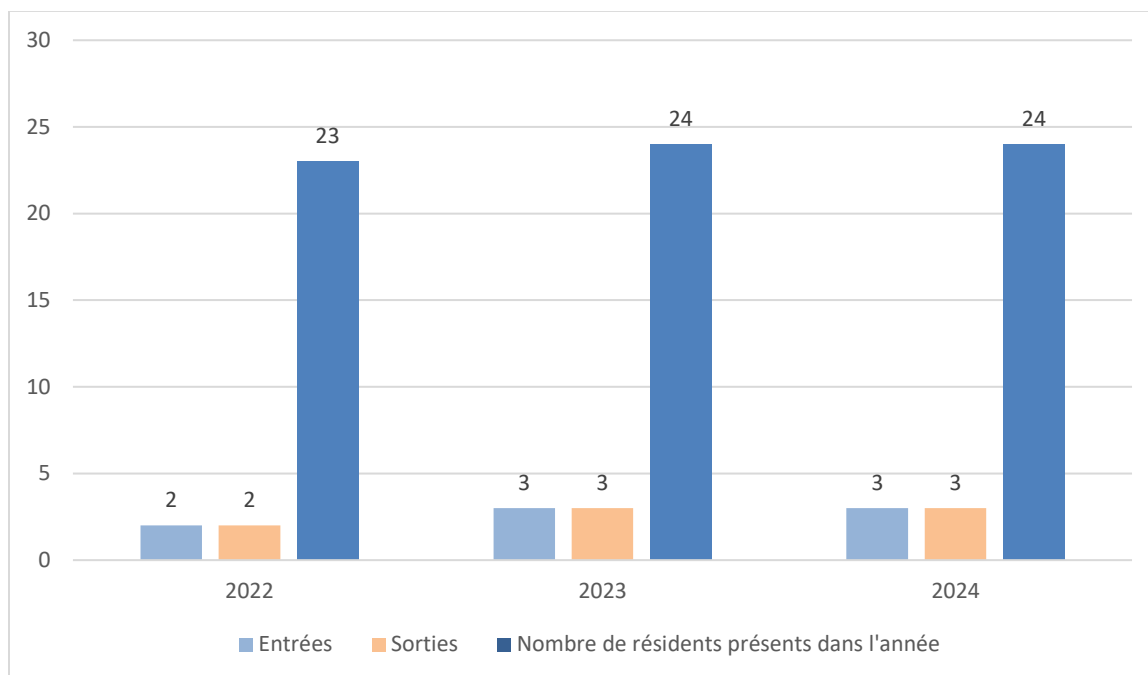
Enfin, un résident a été accompagné dans le cadre du diagnostic de l'apnée du sommeil. Les examens ont nécessité une hospitalisation d'une nuit en clinique, une situation qui, à première vue, semble anodine. Toutefois, cette hospitalisation, bien que relativement classique, a pu générer de l'anxiété et être perçue comme un échec par ce résident, qui n'avait pas été hospitalisé depuis de nombreuses années. L'équipe éducative a été présente à chaque étape pour l'aider à surmonter ses difficultés de compréhension, accentuées par l'anxiété et pour soutenir également sa famille.

3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation annuel est de 97,9 % en 2024 (98,72 % pour l'année 2023).

3.2 Mouvements et durée d'occupation



Le dispositif de résidence accueil étant un dispositif de logement pérenne, nous constatons un faible taux de rotation annuel.

Depuis l'ouverture de la résidence en octobre 2015, nous avons logé et accompagné 47 personnes.

En 2024, la durée moyenne de présence augmente légèrement et passe à 5 ans et 7 mois (5 ans et 6 mois en 2023).

3.3 Entrées 2024

Une commission a eu lieu en 2024. Cinq personnes ont été rencontrées dans ce cadre.

Au courant de l'année, nous avons accueilli **trois nouvelles personnes**.

Ci-dessous, nous présentons succinctement leur parcours antérieur à l'entrée à la résidence.

Rapport d'activité 2024 – Résidence Accueil L'Elan

- Madame Z, âgée de 29 ans, est célibataire et vivait précédemment chez ses parents. La cohabitation était source de tensions. D'autre part, madame souhaitait s'essayer à une vie plus autonome. Fragilisée par une première expérience locative difficile, la résidence accueil était une piste pertinente pour que Madame puisse accéder à un logement dans un environnement sécurisé.

Madame Z a intégré la résidence en juillet 2024.

- Monsieur X est âgé de 25 ans. Il est célibataire. Monsieur X n'a pas d'expériences en logement autonome, cependant avant d'intégrer la résidence accueil il a vécu dans un autre dispositif de logement accompagné, en colocation à Molsheim durant deux ans. Rapidement mis en difficulté par les symptômes de sa pathologie, il a régulièrement alterné entre hospitalisation, colocation et domicile parental. Son référent social et l'EPSAN l'ont accompagné dans un projet de relogement plus adapté à sa pathologie et à son besoin d'accompagnement dans le quotidien. Il était important qu'il puisse intégrer un logement où il serait seul.

Monsieur X est arrivé la résidence en octobre 2024.

- Monsieur Y, âgé de 32 ans, est célibataire et vivait précédemment chez ses parents. Cette cohabitation générait des tensions, d'où la nécessité pour lui de trouver un logement. La résidence accueil offre un environnement sécurisé, propice à une première expérience autonome. Elle permettra à Monsieur Y de développer de nouvelles compétences tout en rompant avec l'isolement social dont il souffre.

Monsieur Y a intégré la résidence en décembre 2024.

3.4 Sorties 2024

Au courant de l'année, **trois personnes sont sorties** de la résidence.

Fait inédit, dans l'histoire de la structure : les trois sorties font suite à la résiliation du contrat d'occupation par l'association :

- Un premier résident a été exclu de la structure après avoir agressé physiquement un membre de l'équipe. Il a été hospitalisé le jour-même.
- Un deuxième résident a vu son contrat d'occupation résilié, dans un contexte de rupture de soins, qui durait depuis plus de deux ans. L'accompagnement social et médical dont il bénéficiait et l'intervention de son curateur, n'ont pas permis une prise de conscience de la part du résident et un retour à l'équilibre. Il est retourné vivre chez ses parents.

Rapport d'activité 2024 – Résidence Accueil L'Elan

- Enfin, l'association a mis fin au contrat d'un résident, faisant le constat que sa situation n'était plus compatible avec le projet social porté par notre structure en termes d'autonomie dans le quotidien et dans le logement. La structure ne répondait plus à ses besoins d'accompagnement. Un projet de sortie de la résidence était travaillé depuis deux années, conjointement avec le mandataire de la mesure de protection et avec l'équipe de l'EPSAN. La personne a été hospitalisée dans l'attente d'une orientation vers un Foyer d'Accueil Spécialisé.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

→ La fréquentation des espaces collectifs



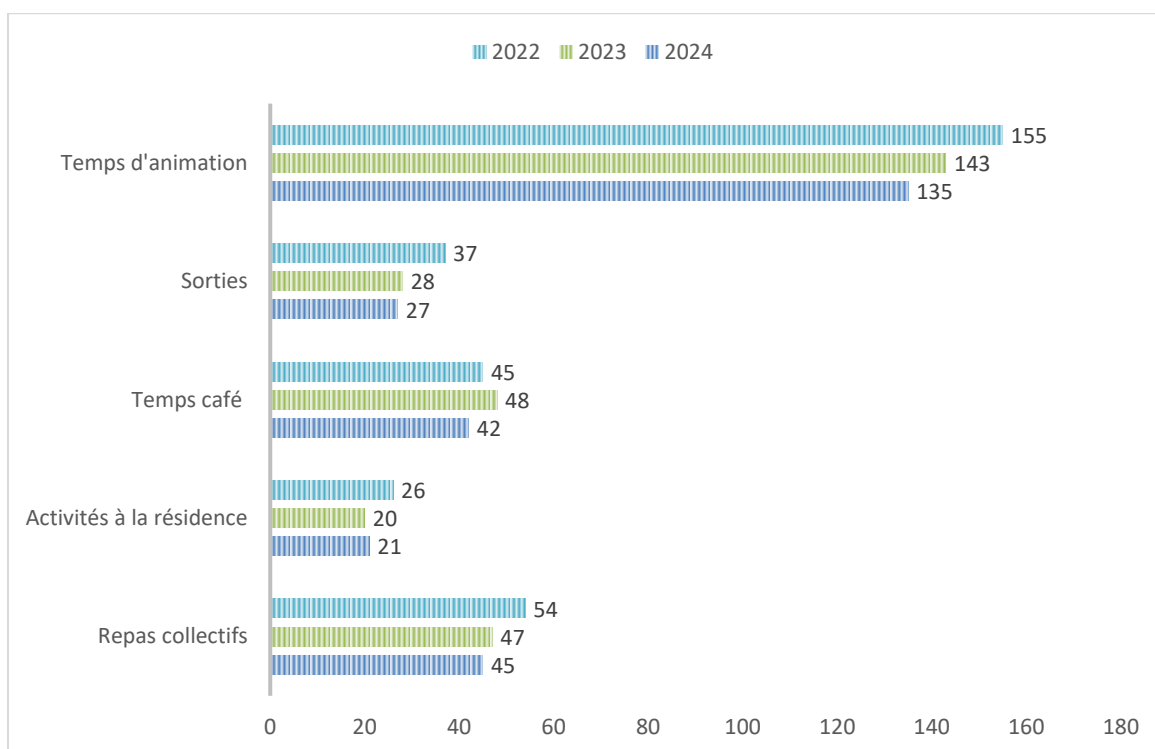
Nous constatons une légère baisse de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents.

→ Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par trois temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence ou une sortie selon les envies et la météo. Les semaines sont organisées en réunion les lundis après-midi avec les résidents volontaires.

On peut observer une légère baisse du nombre de temps d'animation. Cela est dû aux mouvements d'équipes, durant lesquels l'accompagnement individuel était priorisé afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque résident.



En 2024, 22 résidents ont participé à au moins une activité collective :

- moins de 15 activités : 12 résidents,
- entre 16 et 50 activités : 5 résidents,
- entre 51 et 102 activités : 5 résidents.

En raison des mouvements au sein de l'équipe éducative et de tensions récurrentes au sein du collectif, nous avons constaté une dynamique fluctuante et fragilisée. Cela s'est traduit par une baisse de la participation aux activités collectives durant les périodes concernées.

➔ Le séjour à Orbey

Six résidents sont partis en séjour de vacances, accompagnés de deux hôtes, sur trois jours et deux nuits. Le séjour a été coconstruit avec les résidents volontaires. Ils ont pu s'exprimer sur le lieu souhaité, le type d'hébergement, le budget qu'ils pouvaient attribuer, la durée du séjour. L'objectif était de les rendre acteurs, favoriser leur participation et par conséquent leur engagement avant et pendant le séjour. La particularité de ce séjour est l'absence de programme prédéfinie d'activité. Une simple recherche en groupe des activités sur le secteur avait été menée en amont. Ainsi, le groupe a pu s'adapter à chaque instant aux envies, à la météo et au niveau de fatigue. Le groupe et les hôtes ont ressenti les

bienfaits de ce fonctionnement, qui a permis de réduire les frustrations, de valoriser la participation des résidents et de respecter le rythme et les capacités de chacun.

➔ Portes ouvertes et exposition

A l'occasion de la semaine des pensions de Famille 2024, la résidence l'Elan a organisé une porte ouverte. L'équipe éducative a proposé aux résidents volontaires de construire une exposition mettant en avant le dispositif de la pension de famille et la question de la santé mentale, sujet spécifique à la résidence accueil.

Afin que chacun puisse participer à la construction du contenu de l'exposition, l'équipe a décidé d'utiliser les cartes du jeu de société DIXIT pour animer un photolangage.

Cet outil s'est avéré être un appui pour faciliter la prise de parole des résidents, pour lesquels il n'est pas toujours naturel ou facile de verbaliser leurs pensées. Le DIXIT est composé d'un grand nombre de cartes imagées, sur lesquelles les résidents ont pu s'appuyer pour répondre à deux questions énoncées par l'équipe :

- Quelle est la plus-value à habiter en pension de famille ?
- D'après vous, qu'est-ce qu'une bonne santé mentale ?

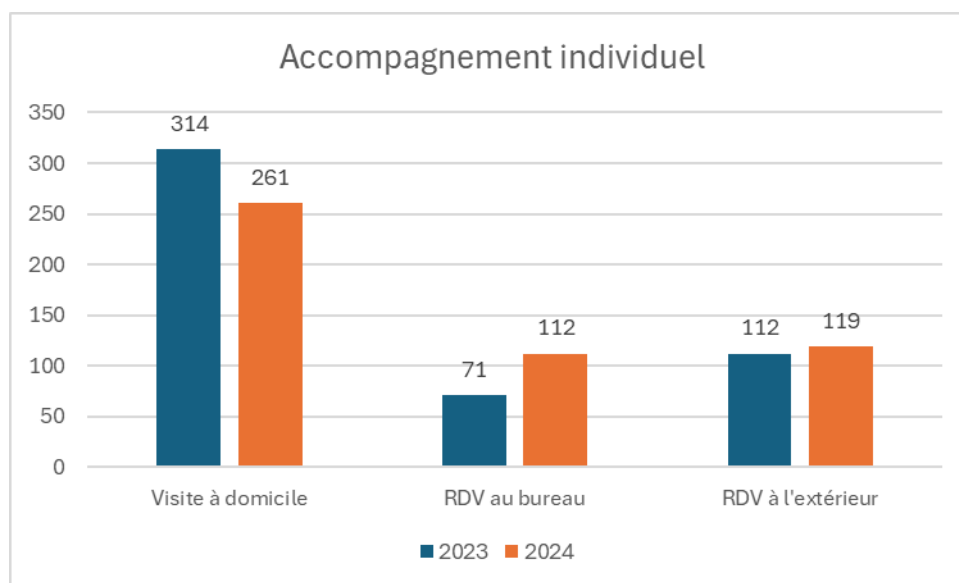
Les réponses des résidents ont été retranscrites à l'écrit, puis vérifiées par eux même pour valider l'exposition de celles-ci avec la possibilité de garder l'anonymat. Les réponses étaient accompagnées des cartes, imprimées en format affiche par un ESAT local, pour les imager. Les hôtes de la résidence se sont également prêtés à l'exercice.

Le jour de la porte ouverte, plusieurs résidents ont participé à l'accueil des visiteurs et ont pu présenter leur travail.

4.2 L'accompagnement individuel

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Depuis 2017, nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

492 temps d'accompagnement individuels ont été réalisés au cours de l'année.



→ **216 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes. Dans le cas contraire, si la personne fait face à des difficultés cognitives ou physiques, l'équipe accompagnera la mise en place d'une aide-ménagère ; c'est le cas pour 7 résidents. Ainsi, l'équipe peut privilégier d'autres démarches en lien avec le logement et des temps d'échange de qualité. En effet, lorsque le résident est en difficulté, la question de l'entretien du logement peut être source de tension et impacter la relation de confiance qu'il aura avec l'équipe. Il est alors plus compliqué pour lui de se confier et d'aborder d'autres thématiques sur lesquelles il ressentirait le besoin de se livrer et d'être accompagné.

Le nombre de visites à domicile apparaît en baisse en 2024. Cette baisse résulte des mouvements d'équipe, couplés à la décision, pour des raisons de sécurité, de ne plus effectuer de visites lorsque l'hôte est seul dans le bâtiment.

→ **112 entretiens au bureau**

Les entretiens au bureau sont proposés aux personnes principalement quand une démarche nécessite l'accès à un outil numérique. Ils permettent généralement de traiter des questions administratives, de prendre des rendez-vous médicaux ou encore de faire le lien avec d'autres professionnels.

Les sollicitations des résidents au bureau sont souvent plus informelles, pour des actes courts.

En 2024, les entretiens au bureau sont en hausses. Cette modalité d'intervention était privilégiée durant les mouvements d'équipe pour les raisons précédemment citées. De plus, 7 résidents ne bénéficient pas de mesure de protection et ont des besoins d'accompagnement plus importants dans les démarches administratives.

→ **119 accompagnements physiques dans une démarche extérieure**

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. La décision revient à l'équipe après une analyse commune de la demande d'un résident. Cette évaluation est nécessaire pour s'assurer qu'elle respecte nos missions et qu'elle ne contribue pas à l'installation d'une dépendance vis-à-vis de l'équipe.

Voici quelques exemples de justifications :

- Un rendez-vous médical anxiogène,
- Une incapacité à comprendre, ou à retenir les explications du professionnel rencontré,
- Un besoin de conseils techniques ou budgétaires concernant un achat,
- Un accompagnement budgétaire aux courses alimentaires,
- L'absence de transports en commun pour accéder au lieu de rendez-vous,
- L'apprentissage de l'utilisation des transports en commun,
- Une difficulté à se repérer dans l'espace et le temps.

→ **Focus 2024**

Depuis 2022, nous organisons pour chacun des résidents une réunion de synthèse, nommée par le conseil des résidents « Bilan et projets personnels ». Les professionnels de l'EPSAN et les mandataires sont systématiquement présents à cette réunion pour permettre la coordination des actions d'accompagnement définies durant ce temps d'échange. Un

membre de la famille ou de l'entourage peut se joindre à l'échange si le résident en exprime le souhait.

En amont, les hôtes de la résidence proposent à la personne concernée un temps de bilan durant lequel l'outil ELADEB est utilisé. Le résident peut s'appuyer sur celui-ci pour autoévaluer sa situation et identifier ses besoins d'aide supplémentaires. Les hôtes complètent cette évaluation dans un second temps pour ne pas l'influencer. C'est également le moment d'évoquer les rêves des résidents et ainsi construire des projets individuels sources d'épanouissement.

Les difficultés et les besoins exprimés sont variés selon les situations. L'équipe est néanmoins démunie quand il s'agit d'orienter les résidents pour un accompagnement sur les sujets des relations sentimentales et de leur sexualité. Les formations prenant en compte la spécificité de notre public sont rares et couteuses.

5 Perspectives 2025

5.1 Projet « Micro-Folies »

Le projet « Micro-Folies » est présenté par l'URAHJ Grand Est. C'est un dispositif national porté par le ministère de la culture. Il a pour objectif de favoriser l'accès des personnes accompagnées à la culture et aux nouvelles technologies. Ainsi, plusieurs animations gratuites vont être proposées dans les services de l'association.

5.2 Partenariat avec la résidence « La rose des Vents »

L'ouverture de la résidence La Rose des Vents permet aux équipes de proposer des activités et des sorties où se mélange le public des deux résidences. Ainsi, nous espérons favoriser les rencontres avec l'objectif de toujours amener les résidents vers l'extérieur. Nous observons une dynamique moins institutionnelle à La rose des vents, qui peut être bénéfique au collectif de l'Elan.

Cette nouvelle dynamique est également favorable aux binômes d'hôtes, qui s'enrichissent des expériences et du soutien mutuel. Ils partagent le même Groupe d'Analyse des Pratiques, également partagé avec la résidence sociale intergénérationnelle « Sara Banzet ». Ainsi, les échanges sont enrichis.

5.3 Faire valoir et innover l'accompagnement en pension de famille

L'association a été informée de la suspension des subventions allouées par la CEA aux pensions de famille, dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement. Cette décision présage une difficulté certaine à maintenir l'équipe actuelle et, par conséquent, la qualité de l'accompagnement offert aux résidents. L'association s'efforcera de défendre la nécessité d'une présence minimale de deux hôtes pour accompagner un public fragile ayant des besoins spécifiques. Si nos démarches n'obtiennent pas une réponse favorable des institutions sollicitées, il sera impératif de réfléchir à l'avenir de nos pensions de famille.